

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

EXTRAIT du REGISTRE
des délibérations du
Conseil Municipal

Séance du 25 Juin 2020

Commune de
PAULHAN

N° 2020/06/11

Date de la convocation	17/06/2020
	Votes : 27
Présents : 24	Pour : 27
Absents : 0	Contre : 0
Représentés : 03	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et le vingt cinq juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, PONCÉ Véronique, GASC Georges, CAMPOY Véronique, AMMARI Hanane, SEBASTIAN David, CAPELLE Laëtitia, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, DUPONT Laurent, HEREDIA Fabienne, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mme GAVINET Isabelle à Mr BONSIGNORI Vincent
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr BAILLEUX-MOREAU Yves
- Mr GARIN-MICHAUD Gérard à Mr NOUGOUM Mohamed

Objet : Désignation d'un représentant au comité local pour le logement autonome des jeunes du Pays Cœur d'Hérault

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes concernant la modification des statuts du 2 juillet 2009.

A ce titre la commune doit délibérer afin de nommer un représentant par association.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20200625-2020-06-11-DE
Date de télétransmission : 30/06/2020
Date de réception préfecture : 30/06/2020

De ce fait, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un élu qui sera le représentant de la commune au sein du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) du Pays Cœur d'Hérault.

Oui l'exposé de son Président
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de désigner un élu qui sera le représentant de la commune au sein du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) du Pays Cœur d'Hérault. L'élu désigné est donc Isabelle GAVINET,
- Mandate Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20200625-2020-06-11-DE
Date de télétransmission : 30/06/2020
Date de réception préfecture : 30/06/2020